

Commune de Celles

Opération de Développement rural

Commission locale de Développement rural de Celles

Compte-rendu de la séance du 11 février 2014

(19h00 à la Maison de l'Entité – Salle du Conseil communal – Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES)

Présents

Michel PECQUEREAU – *Premier Échevin et Président de la CLDR*

Véronique DURENNE – *Bourgmestre*

Axelle CHANTRY – *Échevine*

Yves WILLAERT – *Échevin*

Thierry BAUFFE, Carine BREDA, Gauthier CALLENS, Jean-Gonzague CALLENS, Damien CUIGNET, Marie-Jeanne DALEZ, Philippe DE KEUKELEIRE, Jean-Paul DELBECKE, Christelle ERGO, Annie FARVACQUE, Josée HENNEQUIN, David HOTTON, Alain HUVENNE, Thierry LEFEVRE, Etienne LEROY, Alexandrine MAES, Carine MALADRY, Pierre MORELLE, Hugues PLUME, Freddy RENARD, Palick VAN HÖVELL, Jean-Claude VANMEENEN, Olivier VANSEYMORTIER, Willy VANSEYMORTIER – *Membres de la CLDR*

Stéphanie GUÉRIN, Eric EVRARD – *Agents de développement de la FRW*

Invités

Marie-Vinciane DEBOUVRIE, *Ing. - Travaux Publics*

Camille MESTDAG – *IDETA*

Guy D'HARVENG

Excusés

Benoît ALLUIN, Pierre CLAIX, Véronique CRETEUR, Jean DELESTRAIN, Adrien DESMET, Anne-Françoise DUBUISSON, Thierry EEMAN, Bernadette LEBAILLY, Martine LEMAIRE, Marie-Anne MAHIEZ, Sylviane PROCUREUR – *Membres de la CLDR*

Non excusés

Pierre BERNARD, Albert BOITEAU, Manon CABY, Bernadette DARRAS, Nicole de RIBAU COURT, Sébastien DECONINCK, Jean-Marc DESSEYNE, Patrick DUPUIS, Adrien DUPUIS, Daniel HUBERMONT, Christophe LECLERCQ, Didier LOSFELD, Jacques MOULIN, Guido NEERDAELS, Gérard PAPEGAIX, Jérôme PECQUEREAU, Raphaël PECQUEREAU, Paul-Henry VANDELVELDE, Bertrand VANDIJSTADT, Isabelle VERBECQ, Philippe WANDELS – *Membres de la CLDR*

1. Introduction.

Michel PECQUEREAU rappelle que la rencontre sera consacrée au travail de priorisation des fiches-projet et aux choix de celles devant faire l'objet d'étude approfondie par l'IDETA.

2. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 09/10/2013

Le compte-rendu de la CLDR du 09/10/2013 est approuvé.

3. Priorisation des fiches-projets

3.1. Classification en court, moyen et long terme

Éléments nouveaux

Camille MESTDAG présente les projets qualifiés de « lot 0 », c'est-à-dire ceux ayant été initiés en cours de processus mais figurant toutefois dans le PCDR. Elle informe également la CLDR de modifications apportées en termes d'ajout et de suppression de projets et les motive.

Elle informe la CLDR des derniers développements du projet de **Golf des Deux châteaux** pour lequel IDETA assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Elle confirme qu'une étape-clé en termes de faisabilité du projet sera bientôt franchie. Elle confirme qu'en cas de poursuite de la démarche, c'est à dire le lancement d'un PCAR (Plan communal d'aménagement révisionnel), la population sera obligatoirement consultée sur le projet (via une enquête publique).

Elle signale que l'analyse de faisabilité s'est accompagnée d'études financées par la Région wallonne, parmi lesquelles une étude d'intégration paysagère et de requalification des cœurs de village. Celle-ci pourra contribuer à certains projets du PCDR.

Cette **étude d'intégration paysagère** étant terminée, elle est à considérer comme « lot 0 » tandis que l'élaboration d'un **PACR** est à ajouter au PCDR.

Le projet 33 « **Coordination et promotion des équipements publics** » est à considérer comme « lot 0 » puisqu'un employé communal a été désigné à cet effet.

Le projet 35 « Création d'un réseau de Maisons de village | **Rénovation de la salle communale de Molenbaix** » est à considérer comme « lot 0 », car le Collège communal a signalé que des travaux sont inscrits au budget communal et qu'ils seront initiés en 2014.

Le projet 41 « **Organisation de l'accueil des nouveaux habitants** » est à considérer comme « lot 0 », car la Commune l'a initié et étoffé.

Le projet 44 « **Mise à disposition d'un minibus pour les associations** » est supprimé, car le Collège l'estime irréaliste en raison des nombreuses contraintes (état des lieux, chauffeur, assurances,..).

Travail sur les priorités

Méthode

Stéphanie GUÉRIN explique la méthode proposée pour la séance.

La FRW et l'IDETA ont établi une proposition de classification des projets (à court, moyen et long terme) sur base de paramètres objectifs (porteur de projet défini, disponibilité foncière, ...).

Un ordre de grandeur des montants de projets est donné (€ : <50.000€ ; €€ : entre 50.000€ et 500.000€ ; €€€ : > 500.000€).

La CLDR est invitée à se prononcer sur celui-ci et, le cas échéant, à modifier l'ordre de priorité sur base d'arguments motivés.

Les participants sont invités à former 4 groupes dont chacun travaillera prioritairement sur une série de fiches-projets à classer.

Au terme du temps imparti, un rapporteur exposera les propositions de modifications à la CLDR, qui statuera.

Le tableau tel que présenté en séance avec les modifications apportées est présenté en annexe.

Court terme	=	Priorité 1	=	Activation dans les 3 ans
Moyen terme	=	Priorité 2	=	Activation dans les 6 ans
Long terme	=	Priorité 3	=	Activation dans les 9 ans

Modifications

Projet 29 « **Mise à jour du jalonnement routier** »

Il est proposé de le reculer en priorité 2 puisque les projets y liés (Projet 30 « Sécurisation des zones accidentogènes » et Projet 31 « Actions de sensibilisation des usagers de la route ») sont en priorité 2.

La CLDR marque son accord.

Un membre demande pourquoi proposer en priorité 2 le travail sur les zones accidentogènes (Projet 30).

Camille MESTDAG explique que la majorité des zones dangereuses a été traitée, ce qui justifie une priorisation à moyen terme.

Projet 37 « Aménagement de petites infrastructures de plein air »

La CLDR estime qu'il faut l'avancer en priorité 2 même si les espaces et/ou secteurs pressentis ne sont pas encore connus, car la demande est forte.

La priorité est modifiée.

Projet 45 « Création d'un poste de Conseiller en environnement »

Une participante estime qu'il s'agit d'un prérequis aux autres projets « nature » et qu'il doit donc être avancé en priorité 1.

La CLDR marque son accord.

Projet 50 « Élaboration et mise en œuvre d'un Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) »

La CLDR estime qu'il faut l'avancer en priorité 1 pour entretenir la motivation pour la nature exprimée à travers le groupe de travail Maya.

La priorité est modifiée.

Projet 52 « Valorisation de la crypte de Velaines et ses abords »

La CLDR estime qu'il faut l'avancer en priorité 2 vu la vitesse de détérioration.

La priorité est modifiée.

Projet 53 « Restauration du pilori »

Un participant signale qu'il existerait des fonds privés pour le restaurer.

La CLDR estime qu'il faut se tenir à sa restauration. En effet, le site, de par sa localisation, ne se prête pas à un développement touristique.

Projet 55 « Promotion des points d'intérêt locaux »

La CLDR estime que ce projet ne concerne pas seulement les propriétaires de gîtes mais aussi les villageois par des informations « quotidiennes » que pourraient contenir les panneaux. Il est donc proposé de l'avancer en priorité 2.

La CLDR marque son accord.

Bilan

Au terme de l'exercice, Camille MESTDAG recalcule la ventilation des projets à court, moyen et long terme :

Priorité 1 : 22 projets ; Priorité 2 : 17 projets ; Priorité 3 : 13 projets.

La répartition paraît cohérente. Le plus grand nombre de projets en priorité 1 se justifie par le fait que plusieurs d'entre eux pourraient être mis en œuvre relativement aisément.

3.2. Choix des 3 projets prioritaires devant faire l'objet d'une étude approfondie en vue d'une demande de « convention exécution » (dans le cadre du « Développement rural »)

Stéphanie GUÉRIN rappelle qu'ils sont à choisir en toute logique dans les projets à court terme.

Un participant fait remarquer que trois grands thèmes s'en dégagent ; il propose à la CLDR d'en choisir un dans chaque catégorie. La CLDR accepte.

Économie

Le projet 18 « Création d'un micro-pôle de développement économique » est estimé comme prioritaire.

Cadre de vie

- Projet 7 « Valorisation des cœurs de village | Requalification du cœur de village de Celles »
- Projet 11 « Valorisation des entrées des villages - Charte et aménagements »

La CLDR estime qu'il faut sélectionner le projet 7 « Valorisation des cœurs de village | **Requalification du cœur de village de Celles** » car :

- il s'agit d'un projet stratégique pour l'entité ;
- l'ampleur de la démarche justifie la nécessité d'une étude approfondie.

Elle souligne que ce projet est conditionné par le projet 4 « Mise en œuvre du plan PLUIES ». La fiche-projet 7 ne devra donc être activée que lorsque les problématiques de gestion des eaux de surface auront été solutionnées.

Vie associative

- Projet 32 « Aménagement et mise à disposition de locaux et d'espaces de stockage pour le milieu associatif »
- Projet 34 « Création d'un réseau de Maisons de village | Rénovation et agrandissement de la salle communale de Velaines »

La CLDR estime qu'il faut sélectionner le projet 34 « Création d'un réseau de Maisons de village | **Rénovation et agrandissement de la salle communale de Velaines** », les contours du projet sur le site de l'ancienne justice de paix, site pressenti pour la fiche 32, n'étant pas encore totalement cernés.

4. Prochaines étapes

Stéphanie GUÉRIN détaille la suite de l'opération : les fiches-projets rédigées par l'IDETA seront mises en consultation pour la CLDR et le personnel communal.

Michel PECQUEREAU confirme que les membres le souhaitant pourront recevoir une copie des fiches-projets, moyennant qu'ils en fassent officiellement la demande auprès de Marie-Vinciane DEBOUVRIE.

La CLDR se réunira dans la foulée pour examiner et statuer sur les éventuelles remarques. Et une réunion ultérieure sera consacrée à l'approbation de l'avant-projet de PCDR.

Celui-ci devra ensuite être approuvé par le Collège communal.

Stéphanie GUÉRIN informe la CLDR de deux modifications de la composition de cette commission :

- Pierre CLAIX a manifesté son souhait de ne plus en être membre ;
- Marie-Anne MAHIEZ n'est plus domiciliée sur l'entité.

Les deux places vacantes pourraient être accordées aux deux dernières personnes de la liste d'attente : Guy D'HARVENG et Philippe DUBUISSON.

La CLDR accepte. Ils seront invités à la prochaine séance de la CLDR.

5. Divers

Aucun point n'est proposé par l'assemblée.

Le Secrétariat,

P.S.


Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

Le Président,


Michel PECQUEREAU
Premier Échevin

Annexe : Tableau des propositions de hiérarchisation des projets du PCDR tel que corrigé en séance